

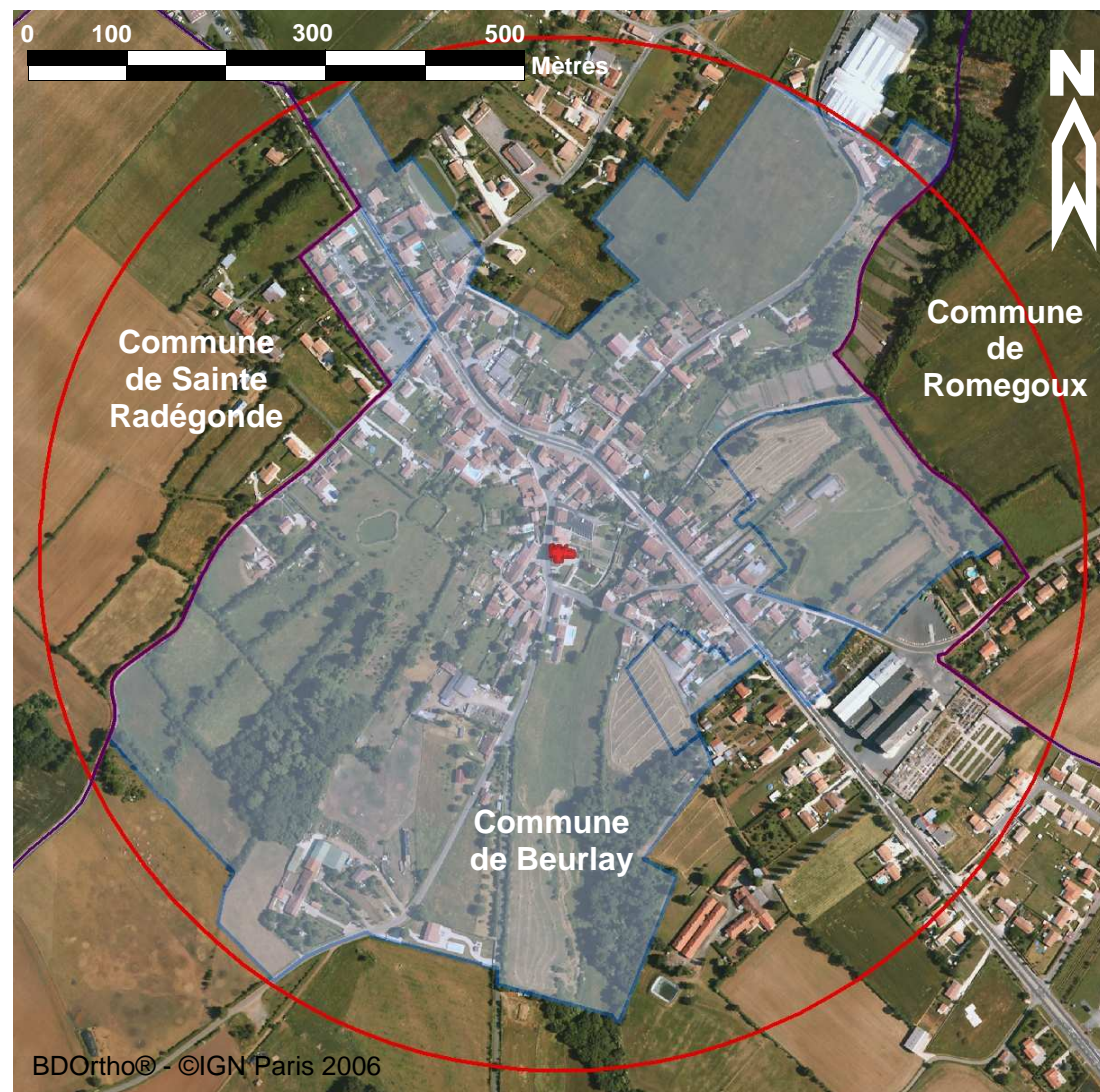
Service Territorial
de l'Architecture
et du Patrimoine
de Charente-
Maritime

Centre administratif Chasseloup
Laubat, Av. de la Porte Dauphine
17025 La Rochelle cedex 1

Téléphone : 05 46 41 09 57
Télécopie : 05 46 41 60 62

sdap.charente-maritime@culture.
gouv.fr
[http://www.sdap-poitou-charentes.
culture.gouv.fr](http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr)

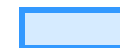
Proposition du Périmètre de Protection Modifié :



Le Périmètre de Protection Modifié (PPM) assurera la protection de l'**Église Sainte Madeleine**, immeuble inscrit au titre des monuments historiques le 07/07/1977. Le nouveau périmètre proposer comprends les zones de bâti ancien du bourg et les zones naturelles et paysagères contiguës, les plus caractéristiques. Le nouveau PPM assure une cohérence avec le zonage du PLU dont il reprend une grande partie de la

Photo aérienne :

Légende de la carte



Périmètre de protection
modifié (PPM)



L'église, inscrite
monument historique
&
Périmètre de protection
de 500 m

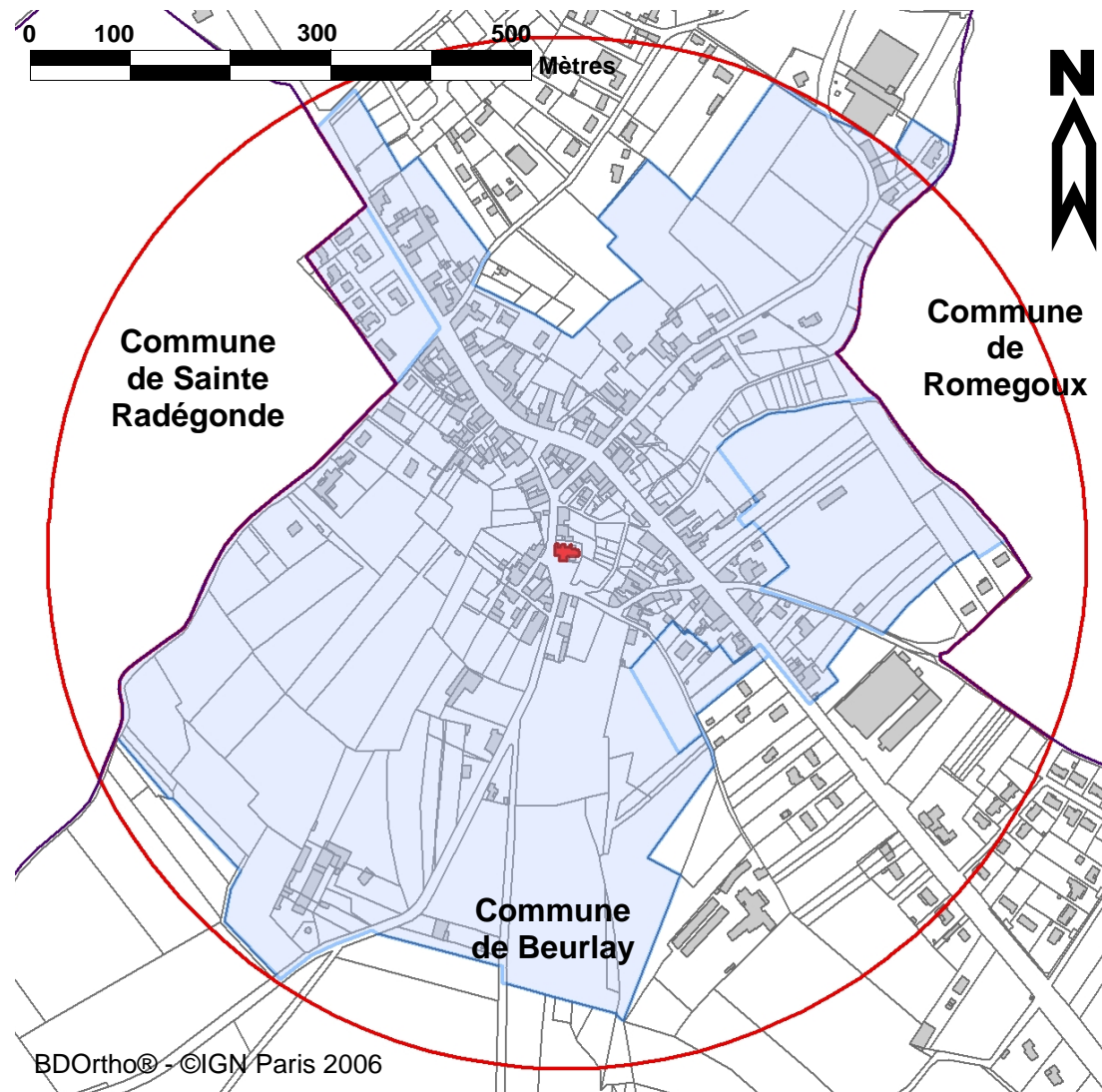
Service Territorial
de l'Architecture
et du Patrimoine
de Charente-
Maritime

Centre administratif Chasseloup
Laubat, Av. de la Porte Dauphine
17025 La Rochelle cedex 1

Téléphone : 05 46 41 09 57
Télécopie : 05 46 41 60 62

sdap.charente-maritime@culture.
gouv.fr
[http://www.sdap-poitou-charentes.
culture.gouv.fr](http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr)

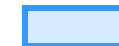
Proposition du Périmètre de Protection Modifié :



zone UA du centre bourg. Il s'étend assez largement sur les zones naturelles au sud du bourg jusqu'au moulin rouge. A noter, que le périmètre de 500 m reste valide et actif sur les communes voisines de Sainte Radégonde et Romegoux, jusqu'à l'éventuelle proposition de PPM sur ces deux communes lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme.

Photo aérienne :

Légende de la carte



Périmètre de protection
modifié (PPM)



L'église, classée
monument historique
&
Périmètre de protection
de 500 m